



Bruxelles, 1er décembre 2010

DECLARATION DE LA 1ere CONFERENCE IRU/PRESIDENCE DE L'UE SUR LE TRANSPORT ROUTIER

« LE TRANSPORT ROUTIER DE DEMAIN : EFFICIENT, SUR ET DURABLE »

Adoptée par les participants des 27 Etats membres de l'UE lors de la 1^{ère}
Conférence IRU/Présidence de l'UE sur le transport routier et réunion
ministérielle à Bruxelles, Belgique, le 1^{er} décembre 2010.

Reconnaissant que :

Le transport routier commercial est le pilier d'une économie compétitive et d'une société dynamique et qu'il est devenu un outil de production essentiel et un vecteur de développement durable. Reliant les entreprises à tous les grands marchés mondiaux et amenant chaque passager à destination, il favorise le développement économique et social.

Le transport routier commercial achemine 75% du volume total de marchandises et plus de 90% de la valeur totale des marchandises dans l'UE, tandis que les autobus, autocars et taxis assurent plus de 15% de l'ensemble du transport de personnes.

Les services de porte-à-porte uniques, flexibles et de qualité qu'offrent les solutions de logistique, de voyage et de tourisme du transport routier commercial continueront de satisfaire la demande de l'économie européenne, de la société et des touristes au sein de l'UE.

Le transport routier commercial s'efforce d'être toujours plus sûr, plus écologique et plus efficient et aucun autre mode ou secteur ne peut et ne pourra jamais être un tel moteur de progrès.

Il faut une nouvelle méthode pour trouver un accord entre les acteurs privés et les décideurs politiques nationaux et européens sur les priorités et politiques nécessaires afin d'établir un système de transport encore plus sûr, plus durable et plus efficient en Europe.

IRU
D
e
c
l
a
r
a
t
i
o
n

En vue de répondre aux besoins écologiques, économiques et sociaux inhérents à la mobilité durable de tous les citoyens européens, les délégués de la 1^{ère} Conférence IRU/Présidence de l'UE sur le transport routier appellent les gouvernements à :

- *reconnaître la contribution unique du transport routier commercial en tant qu'outil de production* reliant tous les modes de transport entre eux grâce à ses services de porte-à-porte uniques, à sa rapidité, à sa flexibilité, à son rapport qualité/prix et à ses performances environnementales toujours meilleures, à sa capacité de créer des emplois et à sa contribution au PIB de l'UE;
- *créer un véritable partenariat public-privé avec l'industrie des transports routiers*, afin que toutes les questions relatives au système de transport, et notamment au transport routier, soient discutées conjointement et de manière constructive afin de créer un système de transport routier encore plus efficace, plus sûr et plus durable, qui profite à tous les citoyens européens.

Convaincus que pour atteindre les objectifs stratégiques de l'UE susmentionnés, il faut améliorer l'efficacité, la sûreté, la sécurité et la durabilité du transport routier, les délégués appellent les gouvernements à mettre en œuvre des politiques qui permettent :

- *Un choix modal libre et régi par le marché* : il est essentiel de ne pas discriminer ou pénaliser un seul mode de transport, mais d'instaurer plutôt des conditions de concurrence équitables sur les plans fiscal et opérationnel, qui permettent d'exploiter pleinement le potentiel du système de transport, et donc de tous les modes, et qui favorisent la co-modalité en supprimant les barrières juridiques, organisationnelles, fiscales et techniques;
- *Des politiques d'infrastructure bien ciblées et financées* : exploiter pleinement les infrastructures existantes, construire les tronçons manquants du réseau routier, notamment les boulevards périphériques autour des villes et agglomérations, et proposer des liaisons efficaces vers les pays voisins permettra non seulement d'économiser de l'argent, mais également de renforcer la sécurité routière et de réduire les émissions qui polluent inutilement à cause d'un trafic discontinu;
- *Un transport sûr* : les autorités responsables doivent proposer un nombre suffisant d'aires de repos sécurisées pour permettre aux conducteurs d'exercer leur activité sans craindre d'être agressés ou volés lors de leurs pauses, et aux entreprises de respecter la législation relative aux temps de conduite et de repos. Ces mêmes autorités doivent également fournir des informations sur l'emplacement et les principales caractéristiques de ces aires afin de garantir la sécurité nécessaire pour protéger les conducteurs, les passagers les véhicules et leurs chargements.
- *Un espace unique d'application des lois* : le cadre réglementaire commun du transport routier international doit être assorti de contrôles communs et de meilleures pratiques harmonisées pour l'application des lois dans toute l'Europe afin de garantir l'efficacité des transporteurs, la protection des normes relatives à l'emploi et des contrôles renforcés en matière de sécurité routière.
- *Innovation* : l'industrie des transports routiers commerciaux s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ en s'appuyant sur les nouvelles technologies automobiles, les nouveaux concepts logistiques, une baisse de sa consommation de carburant grâce à des techniques d'éco-conduite et une hausse de la fréquentation des transports collectifs en autobus, autocar et taxi. Il faut donc encourager les nouvelles idées et les

nouvelles technologies afin de trouver des sources d'énergie alternatives viables au pétrole, de renforcer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO2. Ces mesures efficaces doivent être soutenues par des innovations qui n'ont pas encore été mises en œuvre à ce jour, telles que l'approche modulaire européenne et les STI; ces innovations rendront non seulement le transport routier plus écologique, mais permettront également d'améliorer la qualité des transports, plutôt que d'en accroître le volume, tout en favorisant la co-modalité.

- *Doubler la fréquentation des transports collectifs de passagers (Initiative Smart Move) :* les autobus, autocars et taxis seront toujours des alternatives sûres, écologiques et abordables à la voiture particulière. Il est possible d'accroître leur fréquentation grâce à des législations favorables aux entreprises adaptées, à des services innovants et compétitifs et à des conditions de concurrence équitables entre les modes de transport, ce qui permettra aux marchés de fonctionner plus efficacement.
- *Une politique de transports urbains accessibles :* il faut garantir un approvisionnement efficace des principaux centres urbains européens et la libre circulation des autocars, sans restrictions abusives, ainsi qu'un accès écologique, sûr et abordable des citoyens à toutes les parties de leur environnement urbain.
- *Une main d'œuvre durable :* il faut garantir une main d'œuvre durable grâce à une nouvelle culture de formation, comme le propose par exemple l'Académie de l'IRU, qui consiste à apprendre à apprendre et qui vise à répondre aux exigences juridiques et opérationnelles de plus en plus complexes, afin d'optimiser les performances du transport routier dans les domaines de la sécurité et de la protection de l'environnement.
- *Une législation modérée :* plutôt que d'établir une réglementation pour chaque défi lié au transport, il faut mettre davantage l'accent sur l'harmonisation et l'application égale des règles en vigueur, sur les propres initiatives de l'industrie, ainsi que promouvoir et mettre en œuvre les meilleures pratiques en vue d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux communs.

L'Union internationale des Transport Routiers (IRU), ses Associations membres nationales et leurs transporteurs routiers s'engagent à coopérer pleinement avec les autorités gouvernementales afin de promouvoir le progrès économique, social et environnemental dans l'UE en « travaillant ensemble pour un meilleur avenir ».

* * *